

 	<h1>INFO SECURITE DGAC</h1> <h2>N° 2007/02</h2>
<p>Une info sécurité est un document diffusé largement par la DGAC, non assorti d'une obligation réglementaire dont le but est d'attirer l'attention de certains acteurs du secteur aérien sur un risque identifié.          Cette info sécurité est disponible sur :  <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/Info-securite-DGAC.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/Info-securite-DGAC.html</a></p>	
<b>Opérateurs concernés :</b>	Exploitants d'aéronefs à voilure fixe Ecoles de formation pilotes
<b>Sujet :</b>	Réaction de l'équipage à un RA TCAS « Adjust Vertical Speed »
<b>Objectif :</b>	Réduire le risque de collision en vol suite une réaction inadéquate de l'équipage à un RA TCAS « Adjust Vertical Speed »
<b>Contexte :</b>	<p>Plusieurs incidents ou incidents graves impliquant la mauvaise prise en compte d'un RA TCAS « adjust vertical speed » ont été portés à la connaissance de la DGAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En mars 2004, un A319 et un A320 se croisent, séparés de 0.8 NM latéralement et 300 ft verticalement, dans la région de Montélimar. Voir le rapport du BEA :  <a href="http://www.bea-fr.org/docspa/2003/f-qa030323/htm/f-qa030323.html">http://www.bea-fr.org/docspa/2003/f-qa030323/htm/f-qa030323.html</a></li> <li>• Le bulletin ACAS n°3 édité par Eurocontrol en octobre 2003 avait enregistré au moins 12 événements concernant une mauvaise réaction à un RA TCAS « Adjust Vertical Speed » dans 14 mois précédents. L'incident grave précédent fait d'ailleurs partie des événements décrits. Voir le bulletin ACAS n°3 d'Eurocontrol :  <a href="http://www.eurocontrol.int/msa/gallery/content/public/documents/ACAS_Bulletin_3_disclaimer.pdf">http://www.eurocontrol.int/msa/gallery/content/public/documents/ACAS_Bulletin_3_disclaimer.pdf</a></li> </ul> <p>Les RA « Adjust Vertical Speed » sont les RA les plus souvent générés par les systèmes TCAS. Ils n'identifient pas le sens de l'action requise et la consigne peut parfois paraître difficile à interpréter sur les instruments de bord.</p>
<b>Actions recommandées :</b>	<p>La DGAC invite les officiers de sécurité des vols, les responsables désignés pour les opérations ou la formation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier que la gestion des RA « Adjust Vertical Speed »           <ul style="list-style-type: none"> <li>- est bien décrite dans les manuels d'exploitation et les programmes de formation comme une consigne invitant le pilote à réduire la vitesse verticale en valeur absolue.</li> <li>- fait partie des scénarios d'entraînement sur simulateurs.</li> </ul> </li> <li>• Favoriser les échanges sur ce thème au sein de l'entreprise (bulletins de sécurité des vols ou publications similaires)</li> </ul>

Toute remarque quant à la mise en œuvre des mesures proposées dans cette info sécurité DGAC est à adresser à :  
[rex@aviation-civile.gouv.fr](mailto:rex@aviation-civile.gouv.fr)